

PROJET DE SITE

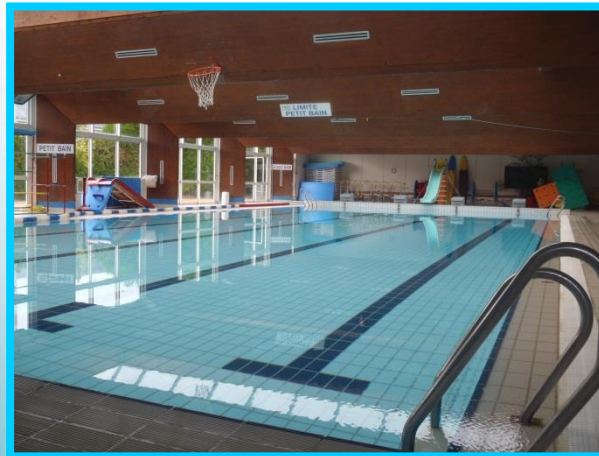
Piscine des Tourettes

Classes des Cycles 1 à 3



2022 - 2025

ASPECT FONCTIONNEL



COORDONNEES DU SITE :

Piscine des Tourettes
60 rue du Pas Notre Dame
37100 Tours

 : 02 47 21 63 00

Courriel : sport@ville-tours.fr

Site web : <http://www.tours.fr>

2022

-

2025

Piscine des Tourettes	INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE Circonscription de Tours-centre
<p>- Responsable (Directeur du complexe) : Sylvain NOBLET ☎ 02 47 70 86 95</p> <p>-Chef de bassin : Leslie JOSSET ☎ 02 47 21 73 05</p> <p>- Equipe des MNS chargée de la surveillance du bassin et/ou du co-enseignement</p>	<p>-Réfèrent pédagogique (CPC EPS) : Elizabeth Quatrefages CPC TOURS nord ☎ 02 47 60 77 82 Courriel: cptournord@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Liens référents: -Site Inspection Académique (http://www.ac-orleans-tours.fr/) Site Départemental http://ia37.ac-orleans-tours.fr/eps37/ -Site circonscription Tours Nord (http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/circ_tours_nord/la_circonscription/)</p>

Transport des élèves et plan d'accès

TRANSPORT DES ELEVES

- Un transport est organisé pour toutes les classes éloignées du site par la Ville de Tours ou par Tours Plus
- Les classes les plus proches viennent à pied.
- Aire de stationnement des autocars devant la piscine.

PLAN ET ACCES



2017
-
2021

Le bassin

(10x25m / 0,90 à 2,00 m)



2022
-
2025

INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT

PRIORITES et NIVEAUX DES CLASSES

Le cycle 3 (CM1,CM2) pour conforter les apprentissages et assurer la continuité avec le collège (6^{ème}) → Finalité: obtention de l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS)

Le cycle 2, le CP,CE1et CE2 pour installer l'apprentissage,
Ces dispositions permettent d'envisager l'accueil systématique d' une période en cycle 3 pour les primaires (CM1 et/ou CM2).

FONCTIONNEMENT

- année scolaire divisée en 3 périodes, 2 périodes de 8 à 9 semaines la 3^{ème} période plus longue (12 à 14 séances) permettra de privilégier l'accueil des CM en profitant d'un nombre de séances plus important.
- En fin d'année scolaire, deux semaines seront réservées à l'accueil de classes bleues (GS) en enseignement massé.
- capacité d'accueillir au maximum 3 classes par créneau de 40 mn

ENCADREMENT ELEMENTAIRE

- un professionnel (ETAPS,OTAPS, titulaire d'un diplôme homologué par l'Etat) réservé **exclusivement à la sécurité du bassin.**
- Le professeur des écoles /ou son remplaçant
- un éducateur (ETAPS) chargé de l'enseignement

ENCADREMENT MATERNELLE

- un professionnel (ETAPS, OTAPS titulaire d'un diplôme homologué par l'Etat) réservé **exclusivement à la sécurité du bassin.**
- Le professeur des écoles /ou son remplaçant
- 2 éducateurs (ETAPS) chargés de l'enseignement

2022

-

2025

2022 - 2025

Règlementation régissant l'utilisation des piscines de la ville de Tours

- Règlement général des piscines.
- Règlement spécifique aux groupements.
- POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours), propre à chaque établissement.
- Notes de service

Documents mis à disposition ou affichés dans la piscine

Normes d'encadrement à respecter décret n° 2017-766 du 4-5-2017 - J.O. du 6-5-2017

- Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants professionnels agréés.
- Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et d'élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

- Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe. Pendant toute la durée des apprentissages,
- L'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m² de plan d'eau par élève présent dans l'eau.
- **Le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance.**

Rappels

Tenue vestimentaire:

- maillot et bonnet de bain obligatoires pour les élèves
- tenue de bain ou short et tee-shirt obligatoires pour les adultes autorisés sur le bord
- **port du caleçon de bain interdit**

Assiduité:

La natation scolaire étant assortie d'un caractère obligatoire, toute absence ponctuelle d'un élève doit être motivée, toute absence prolongée doit être justifiée et faire l'objet d'une dispense médicale.

Les élèves dispensés restent à l'école.

Pathologies les plus communes entraînant une interdiction de baignade :

- verrues plantaires (sauf, si port de de chaussons en latex)
- poux, molluscum
- mauvaise hygiène générale
- Etc...

Droit à l'image:

Les prises de vues, photos, films sont interdites.

Sur demande, dans le respect des obligations légales et après accord de l'équipe éducative, des photos prises dans le cadre d'un projet de classe ou d'école pourront être autorisées.

2022

-

2025

Règles applicables aux personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective

Pour les classes de maternelles :

Les parents sont autorisés à accompagner les élèves jusque dans les vestiaires. Les **agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)** peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation. Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable du IA-Dasen

Les **accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)** ont toute leur place au cours des séances de natation si nécessaire, en référence au projet personnalisé de scolarisation.

Leur rôle se limite à la prise en charge de l'élève en situation de handicap qu'ils accompagnent.

Pour les classes élémentaires :

Les parents sont autorisés à accompagner les élèves jusque dans les vestiaires mais ne peuvent pas pénétrer sur le bassin.

Tenue :

Les personnes susceptibles d'accéder aux bassins doivent porter une tenue de bain ou par défaut un tee-shirt et un short.

2022

-

2025

2022 - 2025

INFORMATIONS PREALABLES:

L'apprentissage de la natation à l'école est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences qui s'articule autour d'un projet unique élaboré en collaboration avec les éducateurs en natation et les responsables pédagogiques.

Des informations sont proposées pour organiser la bonne marche du projet .

Information aux enseignants:

Dans la mesure du possible, les éducateurs et le CPC proposeront une information pédagogique spécifique et/ou une visite dans les classes en début de chaque période ou en début d'année. Elle a pour but de proposer aux enseignants une explication du projet et du rôle de chacun et d'échanger dans les classes avec les enfants sur le contenu du projet.

information aux familles:

Elle devra être faite par l'enseignant sur les conditions précises dans lesquelles l'activité est organisée. Il évoquera les objectifs visés par l'institution scolaire, le rôle des parents accompagnateurs, les conditions d'hygiène, corporelle et sanitaire de leurs enfants pour aller à la piscine ainsi que la tenue vestimentaire.

En cas d'absence d'un enseignant ou pour toute autre raison **entraînant l'annulation de la séance**, le directeur d'école ou l'enseignant informera impérativement, dans les meilleurs délais, le responsable de la piscine et le transporteur (les numéros utiles figurent en bas des plannings). De même, en cas d'impossibilité d'assurer la séance pour diverses raisons, le responsable de la piscine informera, dans les meilleurs délais, les directeurs d'école.

Charte des moyens communs des membres de l'équipe pédagogique

1/ Le Professeur des écoles : tout enseignant (titulaire ou remplaçant) a la responsabilité de définir le projet de sa classe et d'en assurer la mise en œuvre dans le respect des dispositions réglementaires.

Cela implique notamment de :

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ;
- connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ;
- fournir une liste des élèves (Nom, Prénom et date de naissance) au co-enseignant de sa classe ;
- d'ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité et d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance;
- prendre en charge un groupe d'enfants;
- pouvoir agir dans l'eau avec le groupe selon son niveau d'habileté;
- **s'assurer de la transmission des informations nécessaires à la continuité de l'activité en cas de remplacement (liste d'élèves, suivi des séances, etc...)**

2022

-

2025

2/ Le professionnel qualifié et agrégé chargé de « l'enseignement » :

Il assiste le professeur des écoles dans l'encadrement des élèves, et notamment en prenant en charge un groupe d'élèves.

Cela implique notamment de :

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation
- s'assurer du déroulement de la séance suivant l'organisation mentionnée dans le projet
- s'assurer de la transmission des informations nécessaires à la continuité de l'activité en cas de remplacement (liste des élèves, fiche de suivi de séances, etc...)
 - **s'assurer du suivi des évaluations des élèves avec les outils informatiques dédiés.**

3/ Le professionnel qualifié et agrégé chargé de la surveillance :

Il est affecté exclusivement à cette tâche et intervient en cas de besoin

Cela implique de :

- d'ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène et/ou du règlement ;
- d'interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation,
- s'assurer que tous les élèves aient regagné les vestiaires après la séance,
 - maintenir une veille afin d'éviter le retour d'un élève aux bassins.

Le rôle des personnes en charge de l'accompagnement de la vie collective :

- **aider l'enseignant** dans l'accompagnement et **la sécurité** des enfants sur le trajet (école-piscine-école).
- **aider pour le déshabillage et l'habillage** dans les vestiaires.
- **sur demande de l'enseignant**, peuvent être amenés à accompagner des enfants dans les sanitaires (classes de maternelles).

2022

-

2025

MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE

Chaque membre de l'équipe pédagogique participe activement à la sécurité :

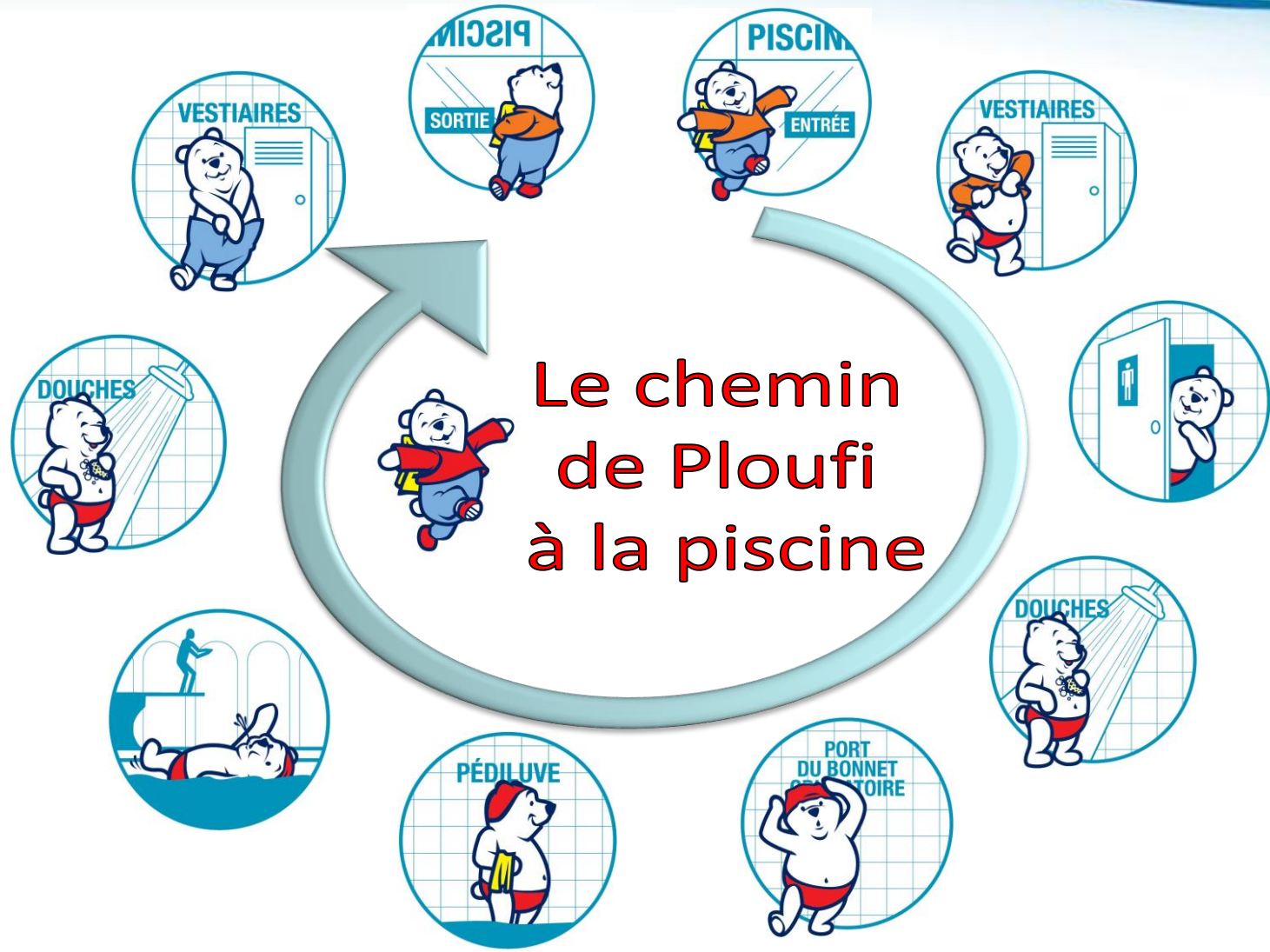
- l'accès à la piscine n'est possible qu'en présence d'un M.N.S dans l'établissement (cf. POSS),
- la vigilance doit être **accrue lors du passage aux douches** pour éviter **tout accès aux bassins sans surveillance**,
- l'entrée des élèves sur la plage du bassin, ainsi que leur sortie doivent être encadrées par les adultes,
- l'entrée dans l'eau ne peut s'effectuer qu'en présence d'un M.N.S faisant partie de l'équipe pédagogique (enseignant ou surveillant),
- l'enseignant n'autorise l'entrée dans l'eau aux élèves qui lui sont confiés que lorsque la zone de travail est **libérée** par le groupe précédent,
- tout signal (d'alerte ou de fin de séance) doit entraîner **l'évacuation** immédiate des bassins,
- le comptage des élèves se fera à l'arrivée dans la piscine puis aux bassins. Il sera refait après la séance, sur le bassin puis à nouveau dans les vestiaires. Enfin l'enseignant devra s'assurer une nouvelle fois de l'effectif complet de sa classe lorsque qu'il quitte l'établissement.

2022

-

2025

Rappel des règles d'hygiène



VOLET PEDAGOGIQUE

2022 - 2025

- Déroulement pédagogique
- Module de 8 séances en enseignement massé sur 1 semaine *au cycle1*
- Module de 8 à 9 séances *(Au cycle2, pour les classes CP, CE1, CE2. Au cycle 3 pour les classes CM1 ou CM2)*
- Module de 12 à 14 séances *(Au cycle 3 pour les Classes de CM1 ou CM2, en priorisant les classes nécessitant un renforcement des apprentissages visant à l'obtention de l'ASNS)*
- Les fiches d'évaluation
- Présentation des différentes étapes d'apprentissage
- Plan des bassins (entrée et sortie des classes)
- Le matériel mis à disposition
- Plan d'aménagement de bassin
- Progressivité des apprentissages cycle 1, 2 et 3

Déroulement Pédagogique

Au début du module	Au cours du module	A la fin du module (exemple: stade 2)	
SEANCE 1 Evaluation diagnostique (orientation)	SEANCES 2 à 7 ou 8 Evaluation formative	SEANCE 8 ou 9 Evaluation finale	
Elle permet : -aux élèves de situer leur niveau dans 4 composantes. -aux professeurs et professionnels de constituer les groupes.	Elle permet aux élèves d'être « acteurs de leur apprentissage »	Elle permet d'évaluer des compétences à la fin du cycle 2. Pour l'évaluation finale: reprendre la fiche diagnostique qui servira pour la saisie des résultats sur le fichier Excel.	
<p>LA FICHE D'EVALUATION INITIALE (DIAGNOSTIQUE) est à apporter à la 1^{ère} séance et à renseigner par le professeur.</p> <p>L'utilisation de la première séance permettra l'évaluation par le professionnel et le professeur de la classe.</p>	L'équipe pédagogique se concerta régulièrement pour faire le point sur l'évolution des élèves.	OBJECTIFS	COMPETENCES Réaliser une performance que l'on peut mesurer.
		Entrée dans l'eau	Chute arrière sans aide
		Equilibre	Flottaison sur le dos 5'' sur le ventre 5''
		Déplacement	Se déplacer sur 20 m.
		immersion	Franchir une ligne d'eau ou passer sous un objet flottant
		Parcours Pass' Nautique	
		<p>EPREUVE (préciser avec ou sans brassière)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'eau par un saut. - Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes - Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes - Nager sur le ventre pendant 20 mètres - Passer sous une ligne d'eau posée en surface ou passer sous un objet flottant. 	
A l'issue du test le professionnel complètera l'attestation obtenue et renseignera le fichier informatique avec les compétences de l'élève.			

2022
-
2025

Point de vigilance : Lors des évaluations diagnostique et finale, la passation des élèves individuellement ne devrait pas donner lieu à de longues files d'attente. Elle peut être réalisée en petits groupes ou lors d'un parcours regroupant les différentes compétences évaluées.

Module de 8 séances

Aisance Aquatique Classes de GS (enseignement massé),
CP (cycle classique)

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
		Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
Palier 1 : Cette première étape consiste à entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1) Entrer seul dans l'eau 2) Sortir seul de l'eau
	Passer de l'appui à la suspension	3) Se déplacer avec les épaules immergées
	S'immerger	4) Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes
	S'immerger de plus en plus longtemps	
Palier 2 : Cette seconde étape nécessite de sauter ou chuter dans l'eau, à se laisser remonter, à flotter de différentes manières, à regagner le bord et à sortir seul.	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)
		Enchaînement 6) Puis se laisser remonter passivement
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7) Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé)
		Enchaînement 8) Puis se laisser remonter passivement

2022
-
2025

Module de 8 à 9 séances

Au cycle2, pour les classes de CP

Paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique	Objectifs	Observation
<p>Palier 3 :</p> <p>Cette dernière étape consiste à entrer dans l'eau par la tête, à remonter à la surface, à parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, à flotter sur le dos avec le bassin en surface, à regagner le bord et à sortir seul.</p>	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	Repères clés pour le professeur ou l'intervenant
		9) Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	Enchaînement 10) Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur
		11) S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes
12) S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires		
13) Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager		
14) Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide		

Module de 8 à 9 séances

Au cycle2, pour les classes de CE1, CE2 « vers le Pass-nautique »

Au cycle 3, pour les classes de CM1 ou CM2 « vers l'Attestation Savoir Nager en Sécurité »

1^{ère} séance:

- **Le professeur** remet une liste alphabétique des élèves **au professionnel** référent de la classe.
- La première séance a pour but d'évaluer la classe à partir des 4 composantes décrites dans les différents paliers : **Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration.**
- **La classe entière est évaluée en 2 groupes d'élèves;**
 - **groupe 1** : il est pris en charge par **le professionnel** pour être évalué sous forme de parcours ou d'enchaînement d'actions.
 - **groupe 2** : il est pris en charge par **le professeur** pour une exploration du milieu afin de se familiariser avec les actions attendues avant d'être évalué.
- Lorsque le professionnel a terminé avec le groupe 1, il échange avec le groupe 2 du professeur pour être évalué à son tour. Le professeur peut alors mettre en place des situations d'apprentissages avec le groupe 1 jusqu'à la fin de la séance.

A l'issue de la séance le professionnel renseignera la fiche diagnostique qui servira à constituer les 2 groupes et orienter chaque élève dans le palier qui lui est le plus approprié dans le respect de son parcours d'apprentissage.

Principe

Description d'une séance type:

- **Le professeur et le professionnel** s'entendent dans la répartition des groupes, une rotation se fera de façon régulière au fil des séances pour permettre à l'ensemble de la classe de travailler la globalité des 4 composantes abordées.
une répartition des 4 composantes peut être envisagée entre le professeur et le professionnel.
exemple: immersion, équilibration pour l'un et entrée dans l'eau, locomotion pour l'autre.
- La séance sera le plus souvent possible organisée de façon ludique, sous forme d'ateliers ou de parcours d'apprentissage qui ont du sens pour eux évoluant au fil des séances en fonction des besoins et des rythmes des élèves (voir fiches « la boîte à outil du professeur des écoles »)

2022

-

2025

Module de 12 à 14 séances

Au cycle3, pour les classes de CM1 ou CM2« vers l'Attestation Savoir Nager en Sécurité »

1^{ère} séance:

- **Le professeur** remet une liste alphabétique des élèves au **professionnel** référent de la classe.
- La première séance a pour but d'évaluer la classe à partir des 4 composantes décrites dans les différents paliers : **Locomotion, Immersion, Ventilation, Equilibration.**
- **La classe entière est évaluée en 2 groupes d'élèves;**
 - **groupe 1** : il est pris en charge par **le professionnel** pour être évalué sous forme de parcours ou d'enchaînement d'actions.
 - **groupe 2** : il est pris en charge par **le professeur** pour une exploration du milieu afin de se familiariser avec les actions attendues avant d'être évalué.
- Lorsque le professionnel a terminé avec le groupe 1, il échange avec le groupe 2 du professeur pour être évalué à son tour. Le professeur peut alors mettre en place des situations d'apprentissages avec le groupe 1 jusqu'à la fin de la séance.

A l'issue de la séance le professionnel renseignera la fiche diagnostique qui servira à constituer les 2 groupes de travail et orienter chaque élève dans le palier qui lui est le plus approprié dans le respect de son parcours d'apprentissage.

Principe

Description d'une séance type:

- **Le professeur et le professionnel** s'entendent dans La répartition des groupes, une rotation se fera de façon régulière au fil des séances pour permettre à l'ensemble de la classe de travailler la globalité des 4 composantes abordées.
une répartition des 4 composantes peut être envisagée entre le professeur et le professionnel.
exemple: immersion, équilibration pour l'un et entrée dans l'eau, locomotion pour l'autre.
- La séance sera le plus souvent possible organisée de façon ludique, sous forme d'ateliers ou de parcours d'apprentissage qui ont du sens pour eux évoluant au fil des séances en fonction des besoins et des rythmes des élèves (voir fiches « la boîte à outil du professeur des écoles »)

2022

-

2025

Les Fiches d'évaluations

2022 - 2025

- **Fiche Diagnostique** (Orientation Initiale et Evaluation Finale pré remplie avec les noms, prénoms et date de naissance des élèves par le professeur pour la première séance)
- **Fiche de Synthèse** (*Evaluation Finale saisie sur fichier Excel par le professionnel et distribué en fin de période au professeur*)
- **Attestation du « Pass' Nautique »**
(*L'exemplaire imprimé du test est a fournir par l'école, attesté par le professeur, validé et distribué par le directeur de l'école et inclus dans le livret scolaire de l'élève*)
- **Attestation du « savoir nager en sécurité »**
(*L'exemplaire imprimé du test est a fournir par l'école, attesté par le professeur et le professionnel, validé et distribué par le directeur de l'école et inclus dans le livret scolaire de l'élève*)

Fiche diagnostique

2022 - 2025

FICHE DIAGNOSTIQUE (orientation)

Légende: [Evaluation Initiale: I --- Evaluation Finale: F] [Non acquis: 0 --- En cours d'acquisition: / --- Acquis: X]



Nom de l'école / Niveau			STADE 1 (Aisance Aquatique)															STADE 2 (Pass nautique)				Stade 3 (Attestation Savoir Nager en Sécurité)				
			PALIER 1			PALIER 2		PALIER 3			COMPETENCES				PARCOURS Pass' naut		COMPETENCES				ASNS					
			Entrer/Sortir de l'eau	Mettre la tête sous l'eau quelques sec	Se déplacer épaules immergées	Effectuer un saut	se laisser remonter passivement	Entrer ds l'eau par la tête-pivoter dos au mur	Equilibre ventral/dorsal bras ds le prolongement du corps	coulée puis déplacement 10 mètres	chute arrière	Equilibre ventral 5"/ Dorsal 5"	franchir 1 ligne d'eau ou passer sous 1 obstacle	Se déplacer 20 m nage ventrale	Enchaînement d'actions en GP		chute arrière puis déplacement (3M50)	franchir obstacle d'1M50	sustentation verticale et équilibre dorsal 15"	déplacement 20 M ventral+ 20 M dorsal	PARCOURS					
															Avec Brassière	Sans Brassière										
Nom de l'ETAPS			1	2	3	1	2	1	2	3	1	2	3	4	1	2	1	2	3	4	5					
Noms	Prénoms	Date naissance	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F	I/F					
1																										
2																										
3																										
4																										
5																										
6																										
7																										
8																										
9																										
10																										
11																										
12																										
13																										
14																										
15																										
16																										

Présentation des différents paliers de l'AA

2022 - 2025

AA : Aisance Aquatique

Note de service du 28-02-2022 : Contribution de l'école à l'aisance aquatique

Nager en sécurité, dès le plus jeune âge est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. L'École apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Elle vise particulièrement les enfants de moins de 7 ans mais concerne plus largement tout élève non-nageur, dans la perspective de l'acquisition du savoir-nager en sécurité. Il s'agit ici de **repères d'acquisition** pour situer les élèves en **grande profondeur** et **sans matériel de flottaison**.
Définition de l'aisance aquatique : première **expérience positive** de l'eau qui fonde la capacité à **agir de façon adaptée** dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique.

Paliers	1				2				3					
	Entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau.				Sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord et sortir seul.				Entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul.					
Continuum d'acquisitions	Entrer seul dans l'eau.	Sortir seul de l'eau.	Se déplacer avec les épaules immergées.	Immerger complètement la tête.	Toucher le fond avec les pieds,	Puis se laisser remonter passivement.	A partir d'un saut, toucher le fond avec les pieds,	Puis se laisser remonter passivement.	Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos,	Puis pivoter sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras.	S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps.	S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps.	Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager.	Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide.
Commentaires	Avoir une intention. Comprendre qu'on peut se mettre en sécurité. Mieux éprouver la flottaison. Apprendre le blocage des voies respiratoires (apnées courtes).				Pendant plusieurs secondes. Profondeur taille avec le bras levé. À enchaîner avec l'entrée. Profondeur minimum taille avec le bras levé. À enchaîner avec l'entrée.				Avoir une intention de déplacement. Accepter le déséquilibre. Jouer avec les orientations. Percevoir l'espace aquatique. Jouer avec les équilibres. Jouer avec les équilibres. Décaler son centre de gravité pour flotter. Se rendre indéformable pour éprouver la glisse. Gagner de l'autonomie dans l'eau. Se propulser essentiellement par les bras.					

2022 - 2025

Pass-nautique (Test)

(voile, canoë-kayak, aviron, ...)








En application de l'arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 28 février 2022

Le test Pass-nautique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions.

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

effectuer un saut dans l'eau	réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes	réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes	nager sur le ventre pendant vingt mètres	franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant
				

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.
La réussite au test est certifiée.

« certificat du Pass-nautique »

2022 - 2025



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

Certificat du Pass-nautique

L'ELEVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

ECOLE/COLLEGE

.....

Le professeur des écoles / le professeur d'éducation physique et sportive (1) certifie
que l'élève

.....
a réussi le test défini par l'article A.322-3-2 du code du sport.

Le/...../.....

Nom et signature du professeur

Test réalisé **avec** brassières

Test réalisé **sans** brassières

■ Cachet de l'établissement
■ Date et signature du directeur
d'école
■ ou du chef d'établissement

Présentation de l'attestation du savoir nager en sécurité

ASNS : Attestation du « Savoir nager » en sécurité - Fiche test
Arrêté du 28-02-2022 - complément au décret n° 2022-276

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école. Le parcours doit être réalisé **en continuité, sans reprise d'appuis** au bord du bassin et **sans lunettes**. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.

PARCOURS DE COMPETENCES

50 m de distance composés de 16 tâches à réaliser en continu, sans reprise d'appuis au bord du bassin, sans aide à la flottaison et sans limite de temps.

Chute arrière du bord de la piscine	Déplacement sur 3,5 m	Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle	Déplacement sur le ventre sur 20 m au cours duquel on intègre un surplace vertical de 15 secondes au signal sonore			Demi-tour et passage d'une position ventrale à une position dorsale	Déplacement sur le dos sur 20 m dans lequel on intègre au signal sonore un surplace horizontal dorsal pendant 15 secondes puis passage en ventral avant l'immersion			Immersion complète d'1,5m sous l'obstacle en position ventrale	Déplacement sur 3,5 m	Ancrage à un élément fixe et stable

PRÉCONISATIONS pour la mise en œuvre du test

Parcours à réaliser si possible sur une largeur équivalente à deux lignes d'eau et éloigné du bord.

0 m	3,5 m	5 m	25 m	45 m	46,5 m	50 m		
L'entrée se fait depuis le bord du bassin au niveau de l'eau en se laissant tomber en arrière.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre ventral. Un repère sonore indiquera le moment du surplace vertical effectué la tête hors de l'eau, le corps orienté de manière verticale (actions possibles des bras et des jambes).	Demi-tour sans reprise d'appuis et passage du ventre au dos (passage ventre possible directement).	Il s'agit d'un déplacement sans reprise d'appuis, ni matériel avec une action des bras et/ou des jambes, en équilibre dorsal. Un repère sonore indiquera le moment du surplace horizontal qui se fera avec une tolérance de flottaison et de mouvement. Nouveau passage du dos au ventre au signal de l'adulte.	L'obstacle est un tapis plus ou moins épais (visuel et sécuritaire) sur une largeur de ligne d'eau.	Déplacement sans reprise d'appuis ni matériel avec action des bras et/ou des jambes.	Arrêt et fixation dans l'eau sur un élément sécurisant et sécurisé.

Attestation du du savoir nager en sécurité

Connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 3



ANNÉE D'OBTENTION

**ATTESTATION
« SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ**

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement) _____, à

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __ / __ / __

École / collège :

Académie :

Fait à _____, le

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de
l'école ou du chef
d'établissement

Professionnel agréé
et titre

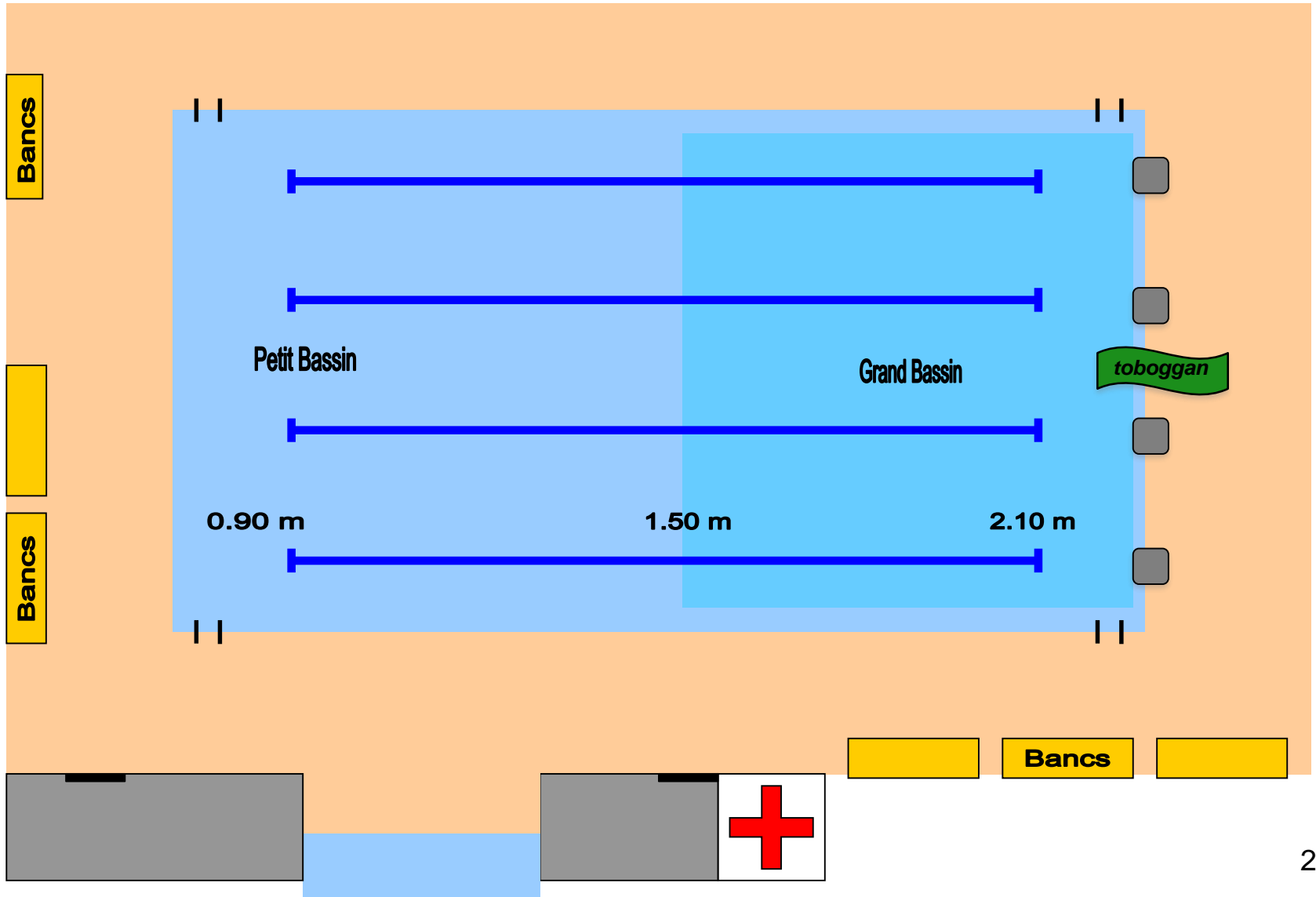
Professeur

2017 - 2021

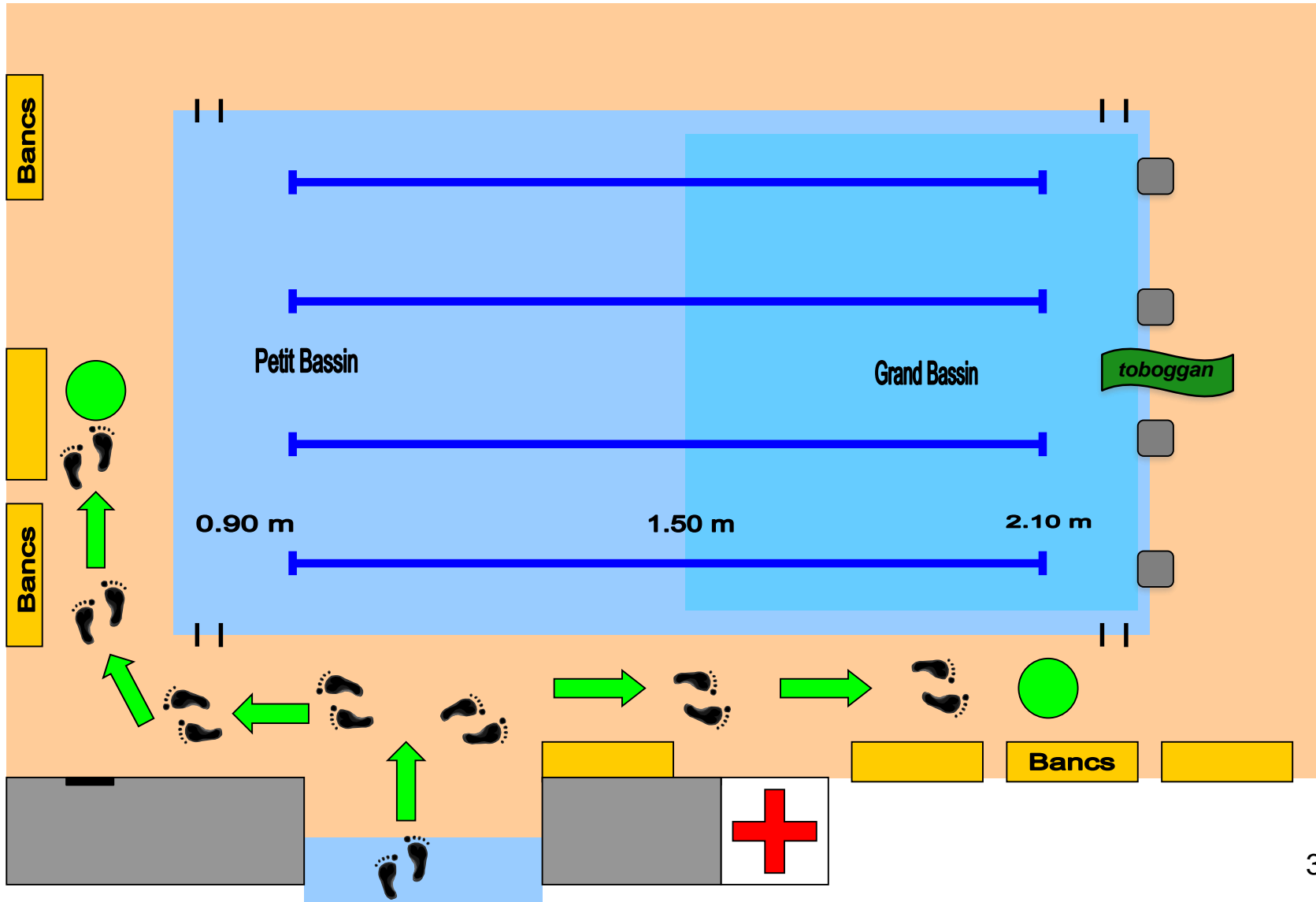
- **Fiche Plan du bassin**
- **Fiche Entrée sur le bassin**
- **Fiche Sortie du bassin**

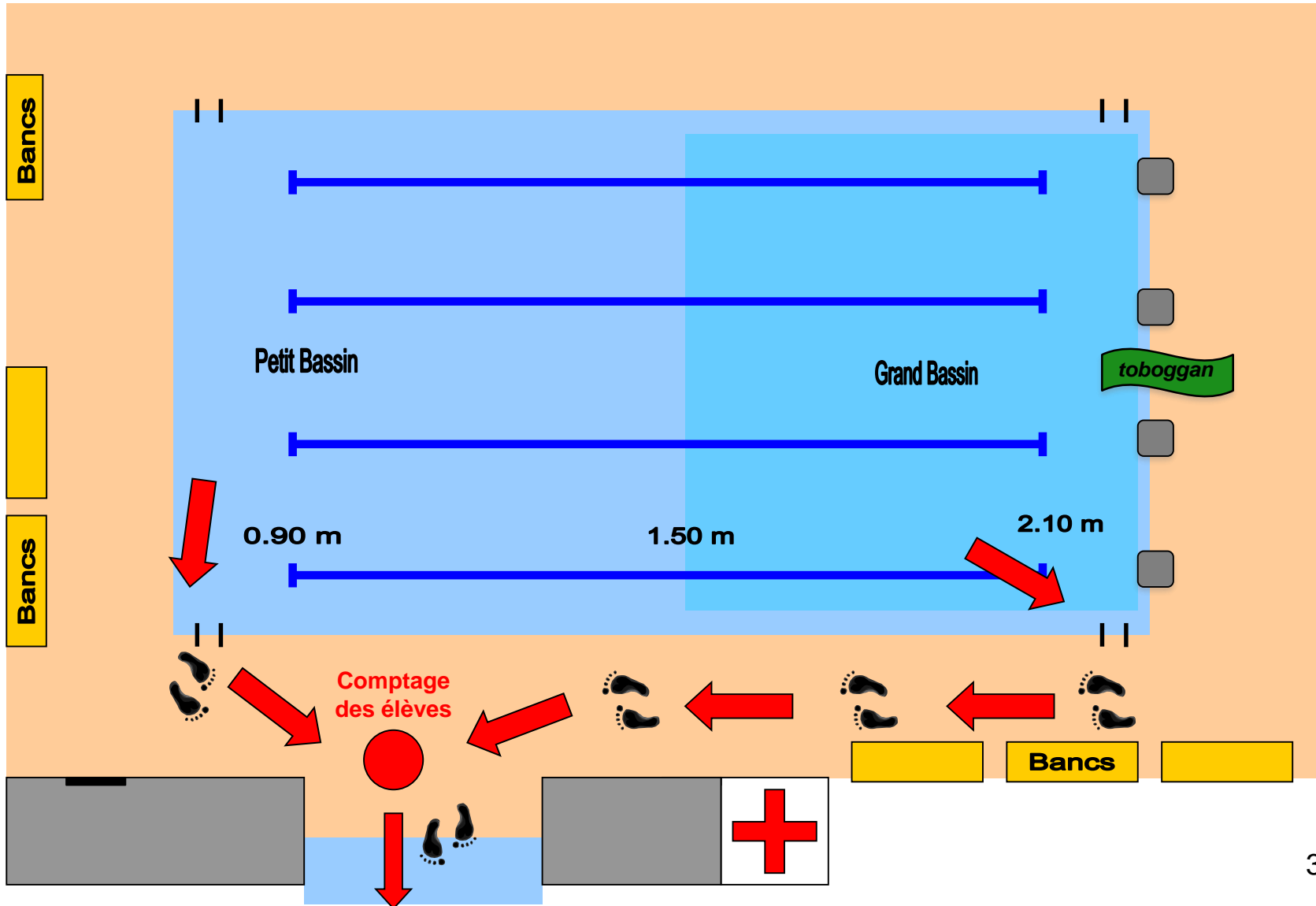


Plan du bassin



Entrée sur le bassin





MATERIEL MIS A DIPOSITION

Pour entrer dans l'eau

- toboggan
- tapis
- cage aquatique
- escalier immergeable



Pour s'équilibrer et se déplacer

- tapis
- frites
- planches
- palmes



Pour s'immerger

- perches
- cage
- objets lestés
- cerceaux lestés



2017
-
2021

Document de synthèse

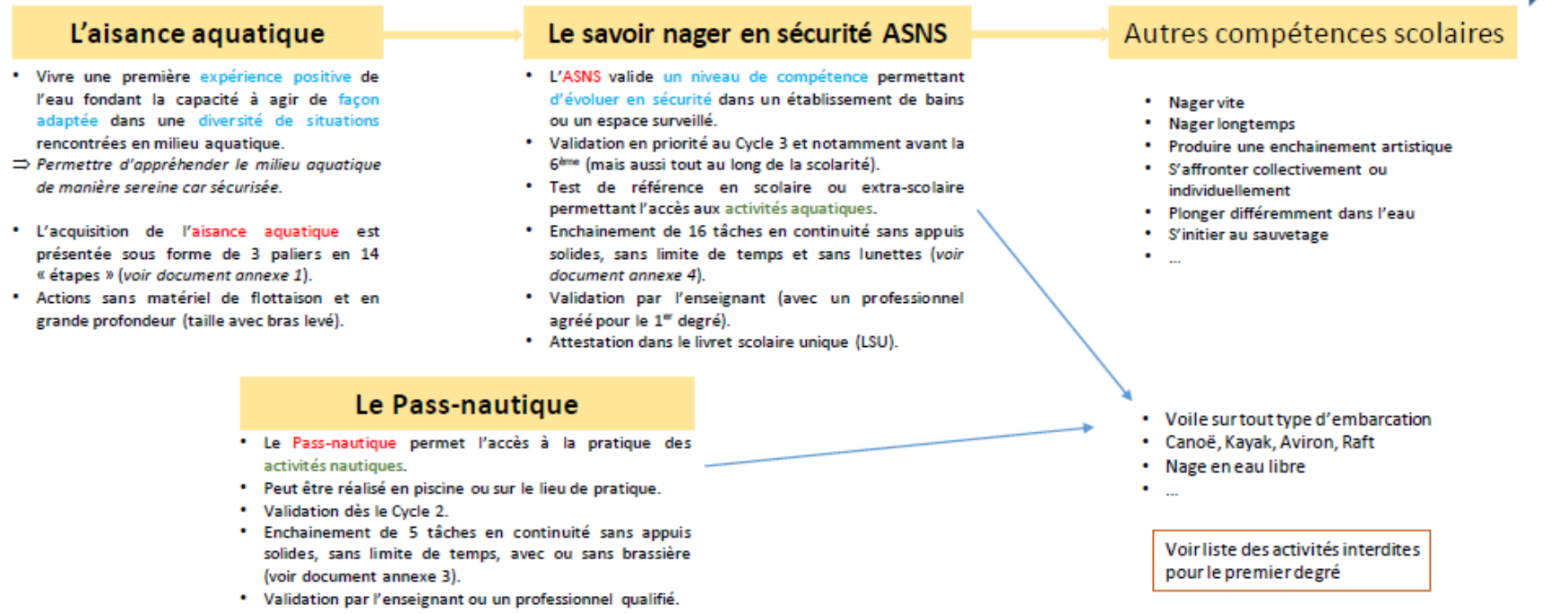
2022 - 2025

1/3

Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

CONTINUUM DE FORMATION (de la maternelle au lycée – scolaire et extra-scolaire)



Considérations générales

Acquisition dès le plus jeune âge	ASNS priorité de l'enseignement en EPS	Cohérence des tests et repères entre scolaires et extra-scolaires	Lien avec l'éducation au développement durable	Objet de projets interdisciplinaires
-----------------------------------	--	--	--	--------------------------------------

Document de synthèse

2022 - 2025

2/3

Contribution de l'École à l'aisance aquatique

Principaux éléments de la note de service du 28-02-2022 abrogeant la circulaire N°2017-127 du 22 août 2017

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Dimensions pédagogiques et organisationnelles

Le professeur recherche à mettre en place des actions destinées aux **non-nageurs**.

Le professeur contribue à répartir **les moyens** et l'**occupation des installations**.

A l'école primaire

- 3 à 4 séquences d'apprentissage
- 10 à 12 séances par séquence
=> *entre 30 et 48 séances*
- **40 à 45 minutes** de pratique effective

A l'école primaire

- Programmation avec une séance hebdomadaire au minimum
- Programmation encouragée sous forme massée

A l'école primaire

- Au cycle 1 : découverte et exploration de l'eau pour découvrir de nouveaux équilibres (*palier 1 et 2 de l'aisance aquatique*)
- Au cycle 2 : enseignement progressif et structuré (*attendus de fin cycle 2 : annexe 2*)
- Au cycle 3 : natation chaque année du cycle pour viser l'ASNS dès le CM2

Au secondaire

- En référence au projet d'établissement et au projet d'EPS
- Modalités d'organisation fixées par le chef d'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique EPS

Au secondaire

- Au cycle 3 : viser l'ASNS ; co-enseignement avec le premier degré possible (projet à monter)
- Au collège et lycée : **prise en compte des non-nageurs** pour viser l'ASNS

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION : Dimensions sécuritaires

	Bassin aquatique Règles générales	Bassin d'apprentissage 100 m ² - 1,3 prof	Bassin mobile 50 m ² - 1,5 prof	Bassin intégré aux établissements	Plan d'eau ouvert
Premier degré	<ul style="list-style-type: none"> • 4 m² par enfant • Accès à une bordure de bassin • Espace délimité si public • Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche • Taux d'encadrement spécifique selon le niveau de classe et le nombre d'élèves : agrément (regroupement possible de classes à faible effectif) 	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">P I U S / O U</p> Encadrement et surveillance par une personne qualifiée.	3 m ² par enfant Surveillance par un personnel qualifié ou PEPS.		Séances autorisées préalablement par l'IA-DASEN.
Second degré	<ul style="list-style-type: none"> • 5 m² par enfant • Accès à une bordure de bassin • Espace délimité si public • Surveillance par un personnel qualifié dédié uniquement à cette tâche • Encadrement défini par le chef d'établissement (sauf si professeur d'école ou si participation d'élèves du primaire : taux premier degré) 		<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">P I U S / O U</p> Surveillance et encadrement par PEPS s'il est formé à l'utilisation du matériel de réanimation et de premier secours.	Encadrement et surveillance si 2 professeurs EPS titulaires du PSE1.	